

Les sources généalogiques fiables et facilement vérifiables

Par Jacques Blaquière, généalogiste (4602)

Dans un fichier généalogique, un événement qui n'est pas étayé par une source fiable et facilement vérifiable n'a aucune crédibilité, ni aucune valeur généalogique. Une source de renseignements généalogiques ne doit pas forcer un lecteur à faire des recherches supplémentaires pour retracer la preuve nécessaire pour valider l'événement généalogique allégué par le généalogiste. Une source fiable de renseignements doit aussi être facilement vérifiable. Elle contient au moins trois éléments essentiels : le titre ou le nom de la source, la citation de la source et le dépositaire de la source. Le titre de la source consiste à indiquer sous quel nom on peut généralement trouver cette source, i. e. le nom d'un registre paroissial ou le titre d'un livre, le nom de son auteur et l'année de publication. La citation consiste à indiquer où il faut regarder dans le registre ou dans le livre pour trouver le ou les détails qui viennent étayer la preuve de l'événement, i. e. le numéro de page du livre consulté ou l'année et le numéro de l'image numérisée du registre consulté. Enfin, le dépositaire de la source est l'organisme qui détient le livre ou le registre consulté. Un dépositaire ne peut pas être une source de renseignements fiables et facilement vérifiables; par exemple, un site Internet, BMS2000, le Fonds généalogique Drouin, Généalogie-Québec, Ancestry, Geneanet, Mes Ayeux ou n'importe quelle bibliothèque publique ou centre d'archives documentaires.

Certaines sources de renseignements ne seront jamais vérifiables, par exemple, une personne qui donne un renseignement personnel sur elle-même ou sur quelqu'un d'autre. Cette personne vraisemblablement ne sera plus vivante dans 150 ans pour répéter le même renseignement personnel. Ce genre de source reçoit une cote de type 1, c'est-à-dire, un renseignement qui reste probable (probablement vrai mais toujours à vérifier) et qui demande à être étayé par une source vérifiable, soit la copie déposée d'un certificat de naissance (type 2 – copie déposée) ou l'image numérisée d'un acte original déposé (type 3 – manuscrit original déposé). Les preuves de type 2 et de type 3 doivent forcément être déposées, il faut qu'elles soient facilement consultables chez un dépositaire désigné avec la source.

Le programme de généalogie TNG permet de créer des sources détaillées de renseignements généalogiques. Le formulaire des sources contient les trois éléments essentiels et davantage. Un simple lien à cliquer permet de consulter la source de n'importe quel événement généalogique allégué dans le fichier. La saisie des sources est facilitée parce que le programme garde en mémoire la dernière source saisie si elle peut également servir à étayer d'autres événements, par exemple, une date de baptême, la date de naissance, l'occupation du père et le lieu de résidence des parents trouvés dans la même source de renseignements.

Citer ses sources de renseignements fait toute la différence entre la généalogie ludique qui consiste à compiler des tas de noms de personnes sans prouver quoi que ce soit à leur sujet et la généalogie scientifique (ou professionnelle) qui consiste à prouver tous et chacun des événements

relatés dans une généalogie. Il s'agit dès le début des recherches de déterminer quelle valeur un généalogiste voudra attribuer à ses recherches personnelles et à son fichier généalogique.

Il faut savoir aussi qu'un généalogiste qui saisit systématiquement toutes les sources consultées pour étayer un renseignement généalogique de son fichier s'aide d'abord lui-même. Combien de fois au cours de nos recherches nous trouvons des renseignements contradictoires ? Pouvoir facilement revenir à la source originale consultée pour étayer un renseignement permet la plupart du temps de résoudre toutes les énigmes.

20241229

Jacques Blaquièrre, généalogiste